



## Livrer des publicités tv aux régies publicitaires et chaînes françaises sans cassette avec IMD

IMD est une société de services indépendante, à l'origine de la livraison numérique des films publicitaires tv en France.

IMD assure à partir d'un master unique, la livraison des films vers les principales régies publicitaires et les chaînes dont elles commercialisent l'espace. Chaque livraison est suivie de bout en bout et s'effectue en toute sécurité et fiabilité sur le réseau dédié d'IMD.

Ce document rassemble toutes les informations pratiques pour vous permettre d'utiliser les services d'IMD.

*NB : ce document concerne les livraisons en France. Pour les livraisons à l'étranger et notre service IMD World merci de nous contacter avant tout envoi.*

### Comment passer une commande à IMD ?

Passer une commande est rapide et simple sur le site de commande en ligne d'IMD : <http://www.imdtv.fr>

Si vous n'avez pas encore utilisé la commande en ligne IMD, merci de contacter notre équipe pour créer votre compte utilisateur : +33 (0) 1 49 49 99 70 ou par mail sur [tvfr@groupimd.com](mailto:tvfr@groupimd.com)

Un tutorial d'utilisation est disponible sur le lien suivant : [http://www.imdtv.fr/content/contact/commande\\_en\\_ligne\\_14032011.pdf](http://www.imdtv.fr/content/contact/commande_en_ligne_14032011.pdf)

### Comment adresser vos films à IMD ?

Vous pouvez adresser vos films à IMD de deux manières :

- Soit – de préférence - sous forme de fichier qualité master.
- Soit par cassette.

A partir de votre élément master unique, IMD réalise tous les fichiers « broadcast » nécessaires, selon les besoins spécifiques à chaque destination.

*NB : Le format HD n'est pas accepté par toutes les chaînes. Dans le cas où la liste des chaînes associe des points de livraison HD et SD, il faudra fournir les deux formats masters à IMD (SD+HD)*

IMD Media Ltd  
53, rue d'Hauteville  
75010 Paris, France  
T +33 (0)1 49 49 99 70  
[tvfr@groupimd.com](mailto:tvfr@groupimd.com)  
[www.groupimd.com](http://www.groupimd.com)  
[www.imdtv.fr](http://www.imdtv.fr)



## Standard & Audio

625/50 (PAL) exclusivement. (Pour une livraison HD, nous contacter)  
Le contenu vidéo des films fournis doit être calibré sur une chrominance à maximum 100% et luminance 100%. Les valeurs de luminance ne devront pas excéder 700mV avec une tolérance de 5%.

Films en stéréo. Présence stéréo sur les pistes 1&2 ou 1&2 et 3&4. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012, les mix audios doivent être conformes à la réglementation relative à l'intensité sonore (Loudness) CST – RT – 017 – TV – V3. La valeur maximale loudness en long term est -23LUFS avec une valeur en short term ne devant pas excéder -20 LUFS.

De plus, le niveau en true peak ne doit pas dépasser -3dBTP et le niveau quasi crête (temps de montée à 10ms)

Vous trouverez les textes complets sur les liens suivant :

[http://www.arpp-pub.org/IMG/pdf/140911\\_Pub\\_TV\\_et\\_intensite\\_sonore\\_v-def-2.pdf](http://www.arpp-pub.org/IMG/pdf/140911_Pub_TV_et_intensite_sonore_v-def-2.pdf)  
<http://ficam.fr/upload/documents/CSTRTO17TVRecTechPADEditeursV3.pdf>

## Note sur le format d'image (aspect ratio)

Depuis le 2 avril 2008, le 16:9 FHA (Full Height Anamorphic – Pleine Hauteur Anamorphosé) est le format unique de mastérisation pour la publicité tv en France. Tous les films doivent donc nous être fournis en 16:9 FHA. **Pour les régies et chaînes non encore 16:9, IMD réalise la version 14:9 LetterBox selon les règles interprofessionnelles en vigueur.**

**NB :** Veillez à ce que vos mentions respectent les sécu titres et actions définies par l'ARPP dans le document [http://www.arpp-pub.org/IMG/pdf/informations\\_169\\_avril\\_v2\\_1.pdf](http://www.arpp-pub.org/IMG/pdf/informations_169_avril_v2_1.pdf)

## Identification du fichier

Chaque fichier est impérativement nommé par **son numéro PubID**, tel qu'il apparaît sur le décompte d'identification.

Attention : merci de ne pas utiliser les caractères « / » ou « \ ». Utiliser « \_ » pour remplacer les espaces et préférer les caractères majuscules (éviter tout accent ou caractère spécial).



## Fournir vos masters à IMD sous forme de fichier

### Ouverture compte FTP

Avant de déposer vos fichiers, prenez contact avec notre équipe (01 49 49 99 70. [tvfr@groupeimd.com](mailto:tvfr@groupeimd.com)) pour demander la création d'un compte ftp pour vous-mêmes ou votre prestataire. La qualification préalable de vos fichiers est indispensable.

### Paramètres fichier master

Chaque film doit être encodé séparément et respecter l'une des spécifications suivantes :

	SD			HD		
Type	MPEG 2	IMX50	Apple ProRes SD	HDMPEG2	DNxHD	Apple ProRes HQ
<b>File Format</b>	MPG (MPEG Program Stream)	MOV (QuickTime) / MXF (OP1a)	MOV (QuickTime)	MXF (OP1a)	MXF (OP1a)	MOV (QuickTime)
<b>Video</b>						
<b>Format:</b>	MPEG 2	IMX50	ProRes 422	MPEG 2	DNxHD (VC-3)	ProRes 422 HQ
<b>Format Profile</b>	422@Main / 422@High		Normal/High	422@High/High/High		HQ (High Quality)
<b>Width</b>	720	720	720	1920	1920	1920
<b>Height</b>	576	576	576	1080	1080	1080
<b>Display Aspect Ratio</b>	16:9 FHA	16:9 FHA	16:9 FHA	16:9	16:9	16:9
<b>Bitrate Mode</b>	Constant	Constant	Variable	Constant	Constant	Variable
<b>Bitrate</b>	50 Mbps	50 Mbps		100Mbps	120 Mbps ou 185 Mbps	
<b>Framerate</b>	25 fps	25 fps	25 fps	25 fps	25 fps	25 fps
<b>Chroma Subsampling</b>	4:2:2	4:2:2	4:2:2	4:2:2	4:2:2	4:2:2
<b>Interlacing</b>	Interlaced Top Field First	Interlaced Top Field First	Interlaced Top Field First	Interlaced Top Field First	Interlaced Top Field First	Interlaced Top Field First
<b>GOP Structure</b>	I Frame Only	I Frame Only	I Frame Only	I Frame Only	I Frame Only	I Frame Only
<b>Audio</b>						
<b>Format</b>	MPEG 1 Layer 2 (MP2)	PCM	PCM	PCM	PCM	PCM
<b>Bitrate Mode</b>	Constant					
<b>Bitrate</b>	384 Kbps					
<b>Channels</b>	2 (Stereo)	2 (Stereo)	2 (Stereo)	2 (Stereo)	2 (Stereo)	2 (Stereo)
<b>Sample Rate</b>	48 kHz	48 kHz	48 kHz	48 kHz	48 kHz	48 kHz
<b>Bits per Sample</b>	16 / 24 bits	16 / 24 bits	16 / 24 bits	16 / 24 bits	16 / 24 bits	16 / 24 bits
<b>Loudness Value</b>	-23LUFS	-23LUFS	-23LUFS	-23LUFS	-23LUFS	-23LUFS

### Contenu du fichier

- 7 sec de panneau d'identification reprenant les informations ci –après
- 3sec de noir/silence
- Film
- 1 sec de noir/silence



L'identification en tête de chaque fichier contient au minimum les informations suivantes :

- Numéro de Pub ID
- Agence
- Annonceur
- Produit
- Titre
- Durée
- Mention Sanitaire (dans le cas où une mention est requise)

**Attention :** *IMD accepte uniquement les fichiers préparés selon les paramètres ci-dessus. En cas de non-respect, le matériel pourra être rejeté ou des frais supplémentaires de correction appliqués.*



Fournir vos masters à IMD sur bande : Betanum (SD) ou HDcam (HD)

#### Carton d'identification

Nous recommandons de placer en tête de chaque film un panneau d'identification avec au minimum les informations suivantes :

- Agence
- Numero de Pub ID
- Produit
- Mention Sanitaire (dans le cas où une mention est requise)
- Titre
- Annonceur
- Durée

#### Présentation des films sur la cassette (exemple pour un film de 30 secondes)

- |                  |                                |
|------------------|--------------------------------|
| • 09 :59 :50 :00 | Panneau d'identification PubID |
| • 09 :59 :57 :00 | noir et silence                |
| • 10 :00 :00 :00 | audio et video in (début film) |
| • 10 :00 :29 :24 | audio et video out (fin film)  |
| • 10 :00 :30 :00 | noir et silence (1sec minimum) |

Si la campagne compte plusieurs films, la recommandation ci-dessus s'applique pour chaque film. Chaque film débute à la minute entière suivant le film précédent.

#### Amorçage & Présentation

Chaque cassette doit être amorcée par 90sec de mire de barres avec 1000 Hz / - 18dBfs. La cassette et le boîtier doivent être clairement identifiés avec le nom de la campagne et du client. Joindre impérativement une feuille de bande avec le(s) titre(s) du (des) film(s), leur time code et leur identifiant PubID.

#### Adresse de livraison :

**IMD - Département TV. 53, rue d'Hauteville 75010 Paris** (fond de cour gauche).

**Attention :** IMD accepte uniquement les supports préparés selon les paramètres ci-dessus. En cas de non-respect, le matériel pourra être rejeté ou des frais supplémentaires de correction appliqués. Nous conservons les supports cassettes deux mois au maximum et ceux-ci doivent être repris par leur expéditeur, aux frais de celui-ci. Passé ce délai ils seront détruits ou recyclés sans autre notification.